COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
Séance du 24 juin 2024

65 élus présents (85 en exercice, 24 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

ENQUETE MOBILITE CERTIFIEE CEREMA : AVENANT A LA CONVENTION TRIPARTITE ENTRE L'AFUT, L'ADEUS ET MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION (5400/7.5/2414C)

Le Conseil d'Agglomération de Mulhouse Alsace Agglomération a approuvé en date du 26 juin 2023 la réalisation d'une Enquête Mobilité Certifiée Cerema en partenariat avec l'Etat, la Région Grand Est, la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA), le Pôle Métropolitain d'Alsace, l'Eurométropole de Strasbourg, la Communauté d'Agglomération de Colmar et 3 EPCI de Moselle. Le budget global de l'enquête est estimé à 2 400 000 €. Une part importante des coûts de cette enquête est ainsi mutualisée au bénéfice de chaque partenaire.

La participation de m2A est estimée à 173 000 € et la convention de partenariat signée avec l'ADEUS et l'AFUT Sud Alsace prévoit un versement à l'ADEUS de 93 000 € et à l'AFUT de 80 000 €.

Lors du Comité technique en date du 31 octobre 2023, la répartition initiale de la participation de m2A a été modifiée comme suit :
- 43 000 € pour l'ADEUS (dont 20 000 € pour l'ADAUHR),
- 130 000 € pour l'AFUT.

Le projet d'avenant à la convention ci-joint modifie les modalités de partenariat entre m2A, l'ADEUS et l'AFUT.

Les crédits nécessaires sont inscrits en partie au Budget annexe Transports urbains 2024 et seront proposés en 2025 :

Chapitre 011 - Article 617

Service gestionnaire et utilisateur 5411

Ligne de crédit n° 2160 : Etudes et recherches

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve l'avenant à la convention de partenariat entre m2A, l'ADEUS et l'AFUT ;
- autorise l'attribution d'une participation totale de 173 000€ repartie entre l'ADEUS et l'AFUT respectivement pour un montant de 43 000 € et de 130 000€ ;
- autorise le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention de partenariat et les toutes pièces nécessaires au dossier.

PJ : 1

Ne prennent pas part au vote (19) : Francine AGUDO-PEREZ, Rachel BAECHTEL, Jean-Philippe BOUILLÉ, Danièle GOLDSTEIN, Hugues HARTMANN, Francis HILLMEYER, Jean-Paul JULIEN, Pierrette KEMPF, Michel LAUGEL, Pierre LIPP, Josiane MEHLEN, Rémy NEUMANN (représenté par Michèle HERZOG), Catherine RAPP, Loic RICHARD, Laurent RICHE, Carole TALLEUX, Joseph WEISBECK (représenté par Ginette RENCK), Philippe WOLFF et Fabienne ZELLER.
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président

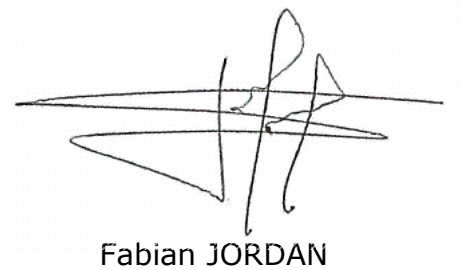

Fabian JORDAN

Publiée le 2 juillet 2024 sur le site Internet de Mulhouse Alsace Agglomération

Version 06 juin 2024

Avenant n°1 à la CONVENTION DE PARTENARIAT 2023 - 2025

Mulhouse Alsace Agglomération
ADEUS
Afut Sud-Alsace

Le présent avenant à la convention a été convenu entre,

Mulhouse Alsace Agglomération, représentée par son Président Monsieur Fabian JORDAN en vertu d'une délibération du Conseil d'Agglomération du 26 juin 2024, ayant son siège 9 avenue Konrad Adenauer, BP 30100, 68393 SAUSHEIM CEDEX, et désignée ci-après "*M2A*",

et,

l'Agence d'urbanisme de Strasbourg Rhin supérieur (ADEUS), représentée par sa Présidente, Madame Françoise SCHAETZEL, ayant son siège 2 allée Käthe Kollwitz, 67000 STRASBOURG, et ci-après dénommée "*l'ADEUS*",

et,

l'Agence de fabrique urbaine et territoriale (Afut) Sud-Alsace, représentée par son Président, Monsieur Rémy NEUMANN, ayant son siège au 33, avenue de Colmar 68200 MULHOUSE ci-après dénommée "*l'Afut*", d'autre part.

PREAMBULE / CONTEXTE

Mulhouse Alsace Agglomération est un EPCI compétent notamment en termes de développement économique, d'habitat, d'aménagement, d'environnement, d'urbanisme et de transports- mobilités.
L'AFUT est une association qui a vocation, dans le cadre de son programme partenarial, à éclairer et accompagner l'action de m2A sur les thématiques citées ci-dessus. L'AFUT dispose à ce titre d'une incontournable base de connaissances à l'échelle de la Région Mulhousienne et plus largement du Sud-Alsace.
M2A apporte ainsi un soutien financier important au fonctionnement de l'AFUT.

L'ADEUS dispose d'un important savoir-faire technique spécifique en particulier s'agissant des mobilités.

Un large ensemble de collectivités, dont m2A, ont à ce titre convenu de confier à l'ADEUS dans le cadre de son programme de travail partenarial et de celui de l'AFUT des travaux portant sur la mobilité et notamment à travers l'Enquête Ménages Déplacements (EMD) Alsace à engager en 2023. Ce travail est destiné à s'échelonner sur 3 ans de 2023 à 2025.

Les savoir-faire respectifs de l'AFUT et de l'ADEUS conduisent donc à l'opportunité d'un travail conjoint, partenarial et copiloté entre les deux agences pour la réalisation – exploitation de l'EMD sur le Sud-Alsace.

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Une convention tripartite a été signée en date du 18 septembre 2023.

Le présent avenant n°1 a pour objet de redéfinir la répartition de la participation de Mulhouse Alsace Agglomération au profit de l'ADEUS et de l'AFUT suite au Comité technique en date du 31 octobre 2023 telle que définie à l'article 4 de la convention initiale.

ARTICLE 2 : SUBVENTIONS DE LA M2A A L'ADEUS ET A L'AFUT

Il convient de modifier l'article 4 de la convention initiale en ce sens :

- M2A apporte une subvention de 43 000 € à l'ADEUS dont 20 000 € sont destinés à l'apport d'expertise de l'ADAUHR (pour la prise en compte de l'agglomération de Colmar dans les travaux prévus)

- M2A apporte une subvention de 130 000 à l'AFUT

ARTICLE 3 : MODALITES DE VERSEMENT

Il convient également de modifier l'article 5 de la convention initiale en ce sens :

- De la part de m2A à l'ADEUS, sur présentation d'une demande de versement
  - 40 000 euros au plus tard le 31 janvier 2024
  - 3 000 euros au plus tard le 31 décembre 2024
- De la part de m2A à l'Afut Sud-Alsace, sur présentation d'une demande de versement
  - 40 000 euros au plus tard le 31 janvier 2024
  - 25 000 euros au plus tard le 31 décembre 2024
  - 65 000 euros au plus tard le 31 janvier 2025

ARTICLE 4 : DIVERS

Les autres articles non visés par le présent avenant demeurent intégralement applicables.

Mulhouse, le

Pour m2A	Pour l'AFUT	Pour l'ADEUS
Le Président Fabian JORDAN	Le Président Rémy NEUMANN	La Présidente Françoise SCHAETZEL